



SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°71-2021-108

PUBLIÉ LE 7 JUILLET 2021

Sommaire

Centre hospitalier spécialisé de Sevrey /

71-2021-07-02-00005 - décision n° DG 2021/022 portant délégation de signature (2 pages)

Page 3

Direction départementale des territoires de Saône-et-Loire / Habitat

71-2021-07-02-00004 - arrêté préfectoral portant attribution des droits d'engagement à la communauté d'agglomération Le Grand Chalon (2 pages)

Page 6

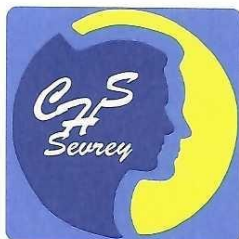
Préfecture de Saône-et-Loire / Cabinet du Préfet

71-2021-07-06-00006 - Arrêté portant nomination de la composition et des missions de la commission départementale de la sécurité routière (7 pages)

Page 9

Centre hospitalier spécialisé de Sevrey

71-2021-07-02-00005



Centre Hospitalier Spécialisé

55, rue Auguste Champion • SEVREY
71331 CHALON-SUR-SAONE CEDEX • Tél. 03 85 92 82 00

Décision n° DG 2021/022

DECISION

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

**Le Chef d'établissement,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 6143-7 et D 6143-33 à 36,

Vu l'arrêté du 12 juin 2008, de Madame la Ministre chargée de la Santé nommant Monsieur Philippe COLLANGE, Directeur au C.H.S de Sevrey à compter de la date d'installation dans ses fonctions (23 juin 2008),

Vu le chapitre 1 du règlement intérieur du Centre Hospitalier Spécialisé de Sevrey et notamment ses articles 2 et 26,

Vu ma décision n° DG 2021/021 du 4 mai 2021 portant délégation de signature,

Considérant la nécessité d'organiser la continuité de service durant la période de congés d'été et, tout particulièrement les 19 et 20 juillet 2021,

DECIDE

ARTICLE 1^{ER} :

Un 3^{ème} alinéa est inclus dans l'article 1^{er} de la décision n° DG 2021/021 comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Philippe COLLANGE-CAMPAGNA, Chef d'établissement, de Madame Stéphanie BOULNOIS, Directrice adjointe, responsable du pôle « Ressources Humaines » et de Madame Isabelle TABYAOUI, Directrice adjointe, responsable du pôle « Ressources Matérielles », délégation générale de signature est donnée à Monsieur Julien SENAILLET, ingénieur hospitalier, directeur des « Fonctions Techniques ».

ARTICLE 2 :

La date d'effet de cette décision concerne les 19 et 20 juillet 2021.

Une copie de la présente décision sera transmise, pour information, au Juge des Libertés près du Tribunal de Grande Instance de Chalon-sur-Saône ainsi qu'au Comptable de l'établissement.

Sa publication au recueil des actes administratifs édité par la Préfecture de Saône-et-Loire sera requise. En outre, elle peut faire l'objet d'un affichage et d'une diffusion au sein de l'établissement.

ARTICLE 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de 2 mois à compter de sa signature. Un recours contentieux peut être déposé dans le même délai pardevant le Tribunal Administratif de Dijon ou dans les 2 mois suivants la réponse implicite ou explicite apportée au recours gracieux régulier. Ladite juridiction peut être saisie d'un recours déposé via l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.télérecours.fr.

A Sevrey, le 2 juillet 2021

Le Chef d'Etablissement,
Philippe COLLANGE-CAMPAGNA



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Collange-Campagna', written over the stamp.

Original :
Classeur décisions

Destinataires d'une copie :

- Trésorier Chalon Hôpitaux
- Registre des actes administratifs
- Juge des Libertés
- M. COLLANGE-CAMPAGNA
- Mme BOULNOIS
- Mme TABYAQUI
- M. SENAILLET
- Dossier agent (Julien SENAILLET)

Direction départementale des territoires de
Saône-et-Loire

71-2021-07-02-00004



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires**

Alice MAITRE
Chargée de financement du logement social
Unité logement public et politiques de l'habitat
Service Habitat Construction
Tél : 03 85 21 28 22
alice.maitre@saone-et-loire.gouv.fr

Le préfet de Saône-et-Loire,
Chevalier de l'ordre national du Mérite

ARRÊTÉ N° portant attribution des droits à engagement

Bénéficiaire :
Communauté d'agglomération Le Grand Chalon
Adresse : 23, avenue Georges Pompidou
71100 Chalon-sur-Saône
N° SIRET : 247 100 589 000 32

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et notamment son article 61 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment son article L.301-5-1 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Le Grand Chalon en date du 10 décembre 2019 adoptant le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020-2025 ;

Vu la convention de délégation des aides à la pierre conclue en application de l'article L.301-5-1 du code de la construction et de l'habitation en date du 20 avril 2021 entre l'État et la Communauté d'agglomération Le Grand Chalon ;

Vu l'avis du comité régional de l'habitat et de l'hébergement de Bourgogne – Franche-Comté du 25 février 2021 relatif à la répartition des crédits et les orientations de la politique de l'habitat ;

Vu la décision de subdélégation d'autorisation d'engagement du 28/05/2021 de 6 903 euros au titre du volet offres nouvelles ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 71-2020-08-24-021 du 24 août 2020 donnant délégation de signature à M. Jean-Pierre Goron, directeur départemental des territoires ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 71-2021-06-16-00001 du 16 juin 2021 portant subdélégation de signature relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué du DDT à ses collaborateurs ;

37 boulevard Henri Dunant – CS 80140
71040 MÂCON Cedex
Tél : 03 85 21 28 00

1/2

ARRÊTE

Article 1er

Il est mis à disposition de la Communauté d'agglomération Le Grand Chalon un montant de droits à engagement de 6 903€ issus du fonds national des aides à la pierre (FNAP).

Ce montant est imputé sur le programme 135 « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » du ministère de la transition écologique, par voie de fonds de concours FNAP n°1-2-00479 « FNAP – offres nouvelles » au titre de l'année 2021

Article 2

Les droits à engagement mis à disposition au titre de l'article 1er sont exclusivement réservés à la réalisation des objectifs fixés dans le cadre de la programmation 2021, fixés par l'article 2-1 du titre II de la convention de délégation de compétence pour l'année 2021.

Article 3

M. le président de la Communauté d'agglomération Le Grand Chalon, M. le préfet, M. le directeur départemental des territoires et Mme la cheffe du service habitat construction, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saône-et-Loire.

Fait à Mâcon,
le **2 JUL. 2021**

Le préfet,
pour le préfet et par délégation,
le directeur départemental

Jean-Pierre Goron

Préfecture de Saône-et-Loire

71-2021-07-06-00006



**Arrêté n° BOPSI-2021-
portant nomination de la composition et des missions de la commission départementale de la sécurité
routière**

**Le préfet de Saône-et-Loire
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de la route et notamment ses articles R317-21 et suivant, R411-10, R411-11, R411-12, R417-9 et suivant ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L113-2 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2215-1 3° ;

Vu le code des relations du public avec l'administration et notamment ses articles R133-3 à R133-15 ;

Vu le décret n°2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

Vu le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret n°2012-312 du 5 mars 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 1975 modifié relatif à l'évacuation des véhicules en panne ou accidentés ;

Vu l'arrêté n°71-2020-01-15-003 du 15 janvier 2020 portant création pour trois ans de la commission départementale de sécurité routière en Saône-et-Loire ;

Vu l'arrêté n° 71-2020-01-20-002 du 20 février 2020 portant nomination de la composition et des missions de la commission départementale de sécurité routière en Saône-et-Loire

Sur proposition de M. le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de Saône-et-Loire ;

ARRETE

Article 1 : composition de la commission départementale de la sécurité routière

Sont désignés :

1 – Représentants des services de l'État

- M. le colonel, commandant le groupement de gendarmerie ou son représentant,
- Mme la directrice départementale de la sécurité publique ou son représentant,
- M. le directeur des services départementaux d'incendie et de secours ou son représentant,
- M. le directeur départemental des territoires ou son représentant,
- M. le directeur académique des services de l'éducation nationale ou son représentant,
- M. le directeur interdépartemental des routes Centre Est ou son représentant.

2 – Représentants du Conseil Départemental

Titulaires :

- M. Jean-Claude BECOUSSE, conseiller départemental du canton de TOURNUS
- M. Jean-François COGNARD, conseiller départemental du canton de LA-CHAPELLE-DE-GUINCHAY

Suppléants :

- M. Thierry DESJOURS, conseiller départemental du canton de DIGOIN
- Mme Carine LALANNE, conseillère départementale du canton d'HURIGNY

3 – Représentants désignés par l'association des maires de Saône-et-Loire

Titulaire : M. Gérard BUONO, maire d'IGE,
Suppléant : M. Joseph DANÉY DE MARCILLAC, conseiller municipal de SAINT SYMPHORIEN D'ANCELLES

Titulaire : M. Jean SIMONIN, maire de SAILLENARD
Suppléant : M. Jacky RODOT, conseiller municipal de RATTE

Titulaire : M. Ivan NOEL, maire d'OSLON
Suppléant : M. Alain PHILIBERT, maire de SAINT VALLIER

Titulaire : M. Dominique COMMEAU, maire d'ETANG SUR ARROUX
Suppléant : Mme Catherine BUCHAUDON, 5ème adjointe, conseillère municipale de LE BREUIL

Titulaire : M. Daniel THERVILLE, maire de VITRY EN CHAROLLAIS
Suppléant : M. Jean-Claude DUCARRE, maire de MELAY

Titulaire : M. Gérard GRONFIER, adjoint au maire de MONTCEAU LES MINES
Suppléant : M. Sébastien RATAJCZAK, conseiller délégué à la sécurité routière de MONTCEAU-LES-MINES

4 - Représentants des organisations professionnelles et de fédérations sportives

a) Organisations professionnelles de l'automobile

Fédération nationale des transports routiers (FNTR)

Titulaire : M. Jean-Pierre LAMBERT (FNTR Bourgogne)
Suppléant : M. Philippe DEMONTEIX (FNTR/FNTV)

Conseil national des professions de l'automobile (CNPA)

Titulaire : M. Jean-Philippe PERRAUD
Suppléant : M. Christophe VACHER

Fédération nationale de l'artisanat automobile (FNAA)

Titulaire : M. Yann GUERIN
Suppléant : M. Philippe ROSTOUCHER

b) Fédérations sportives

Fédération française de sport automobile (FFSA)

Titulaire : M. Jean-Paul BROSSARD
Suppléant : M. Alain PONCE

Ligue Motocycliste de Bourgogne/Franche-Comté

Titulaire : M. Alain GRIVOT
Suppléant : M. Jean-Pierre FOREST

Fédération française de cyclisme (FFC)

Titulaire : M. Norbert PRUDON
Suppléant : Mme Virginie GAUTHEY

5 - Représentants des associations d'usagers

Association de médiation et d'aide aux victimes d'infractions pénales 71 – France Victimes 71

Titulaire : Mme Agnès RAIMONDI
Suppléant : Mme Nadia MAZEAU

Automobile club de Bourgogne

Titulaire : M. Bruno ILIEN
Suppléant : M. Daniel SEGUIN

Union départementale des Associations Familiales (UDAF)

Titulaire : M. Bernard DESBROSSES
Suppléant : Mme Marie-Elyse MEHU

Union fédérale des consommateurs de Saône-et-Loire (UFC71)

Titulaire : M. Gérard GUILLET
Suppléant : Mme Annie PETIT

Prévention routière

Titulaire : M. Yves LEMAIRE
Suppléant : M. Gérard BUONO

Fédération des motards en colère

Titulaire : M. Christian ALLAUME
Suppléant : M. Hervé FOULON

Article 2 : sections spécialisées de la commission

2.1 – section « Epreuves sportives »

Elle est consultée préalablement à l'autorisation d'organisation d'épreuves ou compétitions sportives dont la délivrance relève de la compétence du préfet.

Elle est composée de :

1) 4 représentants des services de l'État :

- le colonel, commandant le groupement de gendarmerie départementale ou son représentant,
- la directrice départementale de la sécurité publique ou son représentant,
- le directeur des services départementaux d'incendie et de secours ou son représentant,
- le directeur académique des services de l'Education nationale ou son représentant.

2) 1 conseiller départemental, membre de la commission, choisi en fonction de la situation géographique de l'épreuve, ou son suppléant

Titulaires :

- M. Jean-Claude BECOUSSE, conseiller départemental du canton de TOURNUS
- M. Jean-François COGNARD, conseiller départemental du canton de LA-CHAPELLE-DE-GUINCHAY

Préfecture de Saône-et-Loire
196, rue de Strasbourg
71021 MACON cedex 9
Tél : 03 85 21 81 00

Suppléants :

- M. Thierry DESJOURS, conseiller départemental du canton de DIGOIN
- Mme Carine LALANNE, conseillère départementale du canton d'HURIGNY

3) L' élu communal, membre de la commission, choisi en fonction de la situation géographique de l'épreuve, ou son suppléant

Titulaire : M. Gérard BUONO, maire d'IGE,

Suppléant : M. Joseph DANÉY DE MARCILLAC, conseiller municipal de SAINT SYMPHORIEN D'ANCELLES

Titulaire : M. Jean SIMONIN, maire de SAILLENARD

Suppléant : M. Jacky RODOT, conseiller municipal de RATTE

Titulaire : M. Ivan NOEL, maire d'OSLON

Suppléant : M. Alain PHILIBERT, maire de SAINT VALLIER

Titulaire : M. Dominique COMMEAU, maire d'ETANG SUR ARROUX

Suppléant : Mme Catherine BUCHAUDON, 5ème adjointe, conseillère municipale de LE BREUIL

Titulaire : M. Daniel THERVILLE, maire de VITRY EN CHAROLLAIS

Suppléant : M. Jean-Claude DUCARRE, maire de MELAY

Titulaire : M. Gérard GRONFIER, adjoint au maire de MONTCEAU-LES-MINES

Suppléant : M. Sébastien RATAJCZAK, conseiller délégué à la sécurité routière de MONTCEAU-LES-MINES

4) 1 représentant de la fédération sportive concernée par l'épreuve, ou son suppléant

Fédération française de sport automobile (FFSA)

Titulaire : M. Jean-Paul BROSSARD

Suppléant : M. Alain PONCE

Ligue Motocycliste de Bourgogne/Franche-Comté

Titulaire : M. Alain GRIVOT

Suppléant : M. Jean-Pierre FOREST

Fédération française de cyclisme (FFC)

Titulaire : M. Norbert PRUDON

Suppléant : Mme Virginie GAUTHEY

5) 1 représentant des usagers :

Prévention routière

Titulaire : M. Yves LEMAIRE

Suppléant : M. Gérard BUONO

Sont associés aux travaux de cette section spécialisée :

- l'organisateur de la manifestation,
- le ou les maires des communes concernées,
- le ou les sous-préfets concernés,
- les représentants des associations sportives concernées par l'événement.

2.2 – section « fourrières »

Elle est consultée préalablement à toute décision prise en matière d'agrément des gardiens et des installations de fourrière.

Elle est composée de :

1) 3 représentants de l'État :

- M. le colonel, commandant le groupement de gendarmerie départementale ou son représentant,
- Mme la directrice départementale de la sécurité publique ou son représentant,
- Mme la directrice départementale de la protection des populations ou son représentant.

2) Le président du Conseil départemental ou son représentant.

3) 1 représentant de l'association des maires de Saône-et-Loire.

Titulaire : M. Gérard BUONO, maire d'IGE,
Suppléant : M. Joseph DANÉY DE MARCILLAC, conseiller municipal de SAINT SYMPHORIEN D'ANCELLES

Titulaire : M. Jean SIMONIN, maire de SAILLENARD
Suppléant : M. Jacky RODOT, conseiller municipal de RATTE

Titulaire : M. Ivan NOEL, maire d'OSLON
Suppléant : M. Alain PHILIBERT, maire de SAINT VALLIER

Titulaire : M. Dominique COMMEAU, maire d'ETANG SUR ARROUX
Suppléant : Mme Catherine BUCHAUDON, 5ème adjointe, conseillère municipale de LE BREUIL

Titulaire : M. Daniel THERVILLE, maire de VITRY EN CHAROLLAIS
Suppléant : M. Jean-Claude DUCARRE, maire de MELAY

Titulaire : M. Gérard GRONFIER, adjoint au maire de MONTCEAU-LES-MINES
Suppléant : M. Sébastien RATAJCZAK, conseiller délégué à la sécurité routière de MONTCEAU-LES-MINES

4) 3 représentants des professionnels de la route :

Conseil national des professionnels de l'automobile (CNPA)

Titulaire : M. Jean-Philippe PERRAUD
Suppléant : M. Christophe VACHER

Fédération nationale de l'artisanat automobile (FNAA)

Titulaire : M. Yann GUERIN
Suppléant : M. Philippe ROSTOUCHER

Fédération nationale des transports routiers (FNTR)

Titulaire : M. Jean-Pierre LAMBERT (FNTR Bourgogne)
Suppléant : M. Philippe DEMONTEIX (FNTR/FNTV)

5) 2 représentants des usagers (1 par association) :

Union fédérale des consommateurs de Saône-et-Loire

Titulaire : M. Gérard GUILLET
Suppléant : Mme Annie PETIT

Préfecture de Saône-et-Loire
196, rue de Strasbourg
71021 MACON cedex 9
Tél : 03 85 21 81 00

Automobile club de Bourgogne

Titulaire : M. Bruno ILIEN
Suppléant : M. Daniel SEGUIN

2.3 - section « dépannage remorquage »

Elle est compétente pour tout ce qui concerne l'organisation du dépannage sur le réseau routier du département, hors réseaux concédés, et l'agrément des dépanneurs.

Elle est composée des membres suivants :

1) 6 représentants des services de l'État :

- le colonel commandant le groupement de gendarmerie départementale ou son représentant,
- la directrice départementale de la sécurité publique ou son représentant,
- le directeur des services départementaux d'incendie et de secours ou son représentant,
- le directeur départemental des territoires ou son représentant,
- la directrice départementale de la protection des populations ou son représentant,
- le directeur interdépartemental des routes Centre Est ou son représentant.

2) le président du Conseil départemental ou son représentant

3) 1 représentant de l'association des maires de Saône-et-Loire

Titulaire : M. Gérard BUONO, maire d'IGE,
Suppléant : M. Joseph DANEY DE MARCILLAC, conseiller municipal de SAINT SYMPHORIEN D'ANCELLES

Titulaire : M. Jean SIMONIN, maire de SAILLENARD
Suppléant : M. Jacky RODOT, conseiller municipal de RATTE

Titulaire : M. Ivan NOEL, maire d'OSLON
Suppléant : M. Alain PHILIBERT, maire de SAINT VALLIER

Titulaire : M. Dominique COMMEAU, maire d'ETANG SUR ARROUX
Suppléant : Mme Catherine BUCHAUDON, 5ème adjointe, conseillère municipale de LE BREUIL

Titulaire : M. Daniel THERVILLE, maire de VITRY EN CHAROLLAIS
Suppléant : M. Jean-Claude DUCARRE, maire de MELAY

Titulaire : M. Gérard GRONFIER, adjoint au maire de MONTCEAU-LES-MINES
Suppléant : M. Sébastien RATAJCZAK, conseiller délégué à la sécurité routière de MONTCEAU-LES-MINES

4) 3 représentants des professionnels de la Route :

Conseil national des professionnels de l'automobile (CNPA)

Titulaire : M. Jean-Philippe PERRAUD
Suppléant : M. Christophe VACHER

Fédération nationale de l'artisanat automobile (FNAA)

Titulaire : M. Yann GUERIN
Suppléant : M. Philippe ROSTOUCHER

Fédération nationale des transports routiers (FNTR)

Titulaire : M. Jean-Pierre LAMBERT (FNTR Bourgogne)

Suppléant : M. Philippe DEMONTEIX (FNTR/FNTV)

5) 1 représentant de l'Union fédérale des consommateurs de Saône-et-Loire

Titulaire : M. Gérard GUILLET

Suppléant : Mme Annie PETIT

Le secrétariat de cette section est assurée conjointement par les services de la préfecture et les services administratifs du CNPA

Article 3 : durée du mandat

La durée du mandat des membres de la commission est fixée à 3 ans renouvelable.

Article 4 : dispositions antérieures

Les arrêtés préfectoraux n°71-2020-01-15-003 du 15 janvier 2020 et n° 71-2020-01-20-002 du 20 février 2020 sont abrogés.

Article 5 : délais et voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois, auprès du tribunal administratif de Dijon, 22 rue d'Assas, 21016 DIJON cedex.

Article 6 : exécution

M. le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de Saône-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Mâcon le **06 JUL. 2021**

Le préfet,


Julien CHARLES